

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 15 avril 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy – M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. DONNADIEU Jacques – M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

25-2004

Maison des Entreprises de St André de Sangonis : contrat d'objectifs 2004

Monsieur J.P. Bertolini, rapporteur, explique que la Maison des entreprises de Saint-André de Sangonis effectue une mission d'appui au développement économique du territoire Larzac Cœur d'Hérault depuis plusieurs années.

En ce sens, le Conseil communautaire du 30 juillet 2002 avait délibéré en faveur de la signature d'une *convention pluriannuelle d'objectifs* pour la période 2002 – 2004, avec deux grands axes de missions pour la MDE : actions de développement économique et pépinière du Centre Hérault Lodévois.

Monsieur J.P. Bertolini précise qu'il s'agit aujourd'hui d'approfondir cette convention pluriannuelle par une *convention d'objectifs spécifique pour l'année 2004*, précisant les missions de la MDE sur trois grands axes de travail : création d'entreprises et pépinière d'entreprises, entreprises et compétences, implantation et territoire. Le détail de ses missions est défini dans le contrat proposé ci-joint.

Monsieur J.P. Bertolini ajoute que le Montant de la participation financière de la Communauté de Communes pourrait s'élever à 25 163€ pour la convention d'objectifs 2004, montant déjà inscrit en dépenses au budget primitif 2004.

Le Conseil, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2004 avec la Maison des Entreprises
- la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2004, soit 25 163 €.

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret